Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 07/12/2022
ID : 001-250102365-20221205-D2022055-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 décembre 2022
Convocation en date du 29 novembre 2022,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

N° D2022055
Objet : Autorisation donnée au Président pour la signature des accords-cadres pour le transport

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET – Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN – Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE - André MOINGEON – Max ORSET – Paul VERNAY
CCD : Gérard BRANCHY – Sonia PERI
CCMP : Claude CHARTON – Christine FRANCOIS -
3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT - Andrée RACCURT
RAPC : Antoine BAUTAIN
Excusés remplacés par le suppléant :
CA3B : Patrick BAVOUX remplacé par Michel FONTAINE
CCD : Jean François JANNET remplacé par Philippe PAILLASSON
Excusés ayant donnés procuration :
CA3B : Benjamin RAQUIN pouvoir Jean Luc ROUX
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS
Excusés :
CA3B : Patrick BOUVARD – Jean Luc EMIN
CCPA : Gilbert BOUCHON
CCD : Audrey CHEVALIER
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT
Absents :
CCPA : Frédéric TOSEL
HBA : Alain AUBOEUF

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 001-250102365-20221205-D2022055-DE

Madame Hélène Brousse, Vice-présidente Marchés – Affaires administ

Les accords-cadres à bons de commande n°202100200, 202100300, 202100400 et 202100500 pour le transport des déchets des quais et du plâtre ne seront pas reconduits au 1er mars 2023.

Une nouvelle consultation a été lancée en appel d'offre ouvert, le 2 novembre 2022 pour des accords-cadres avec maximum passés en application des articles L2125-1 1°, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique, d'une durée de 1 an, reconductible 3 fois, avec 4 lots pour un début des prestations au 1er mars 2023:

- Lot 1 « transport des déchets ménagers du quai de Ste Julie » : maximum 16 000 tonnes par an,
- Lot 2 « transport des déchets ménagers du quai de La Boisse » : maximum 10 000 tonnes par an,
- Lot 3 « transport des déchets ménagers du quai de Vaux » : maximum 6 000 tonnes par an,
- Lot 4 « transport de déchets de plâtre » : maximum 2 500 tonnes par an.

Ils donneront lieu à bons de commande. Le montant des 4 lots, sur la durée totale de l'accord-cadre, est estimé à 1 532 000€ HT.

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer les accords-cadres avec maximum, à bons de commande à venir indiqués ci-dessus pour une durée de 1 an reconductible 3 fois pour un montant estimatif de 1 532 000€ sur les 4 ans, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres
AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de ces accords-cadres et leurs avenants éventuels après avis de la CAO le cas échéant et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président